

# Avis Public



**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 2 juin 2014, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement **AO-262** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ».

L'objet de ce règlement est de modifier le règlement 1171 afin d'ajouter à la période hebdomadaire de tarification de toutes les zones régies par parcomètres présentes dans l'arrondissement, la demi-journée du dimanche, soit de 13 h à 18 h et ce, mis à part le stationnement du Centre Communautaire Intergénérationnel où la tarification est déjà présente le dimanche de 8 h à 20 h et l'avenue Van Horne.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

**DONNÉ** à Outremont, ce 10 juillet 2014.

Marie-France Paquet, avocate  
Secrétaire de l'arrondissement



Outremont